

TAXE D'APPRENTISSAGE

Verser votre contribution au Point Orientation Apprentissage de la CCI Loiret c'est **soutenir l'orientation des jeunes**, la **promotion de l'apprentissage** et **maintenir les compétences localement**.



Le seul impôt que vous êtes libre d'affecter aux bénéficiaires de votre choix !



LA NUIT DE L'ORIENTATION

Favoriser l'orientation des jeunes et la construction de leur projet professionnel au travers d'échanges concrets avec des professionnels du territoire. Accompagner les entreprises dans la valorisation de leurs métiers, de leur marque employeur et dans leur recrutement.

6 300
participants

+ de 250
professionnels

19
secteurs
d'activité

236
métiers
représentés



MINI-STAGE DÉCOUVERTE

Offrir aux jeunes la possibilité d'être en immersion jusqu'à 5 jours au sein d'une entreprise pendant les périodes de vacances scolaires. Ils peuvent ainsi découvrir le monde professionnel et bénéficier d'une vision concrète des métiers pour mieux préparer leur orientation.

720 conventions
en 2023

A partir de 14 ans

De 1 à 5 jours



CCI LOIRET

TAXE D'APPRENTISSAGE 2024



Comment ça marche

ETAPE 1

Dès janvier 2024

Calcul du montant dû au titre de la masse salariale 2023.



ETAPE 2

5 ou 15 mai 2024

Déclaration et paiement du montant à l'Urssaf (ou à la MSA) via la DSN d'avril 2024.

ETAPE 3

A partir du 27 mai 2024

Affectation de l'intégralité ou d'une part de votre solde vers le(s) organisme(s) de votre choix via la plateforme www.soltea.gouv.fr jusqu'au 4 octobre 2024.



Vous souhaitez nous faire part de votre contribution en amont de l'ouverture de la plateforme ? Complétez notre promesse de versement.



Retrouvez-nous sur www.soltea.gouv.fr via :

- Notre N° SIRET : 184 500 015 00153
- Ou le nom de notre établissement "Point Orientation Apprentissage de la CCI du Loiret"

